

Violences : en parler pour en finir

Longtemps taboue, la question des violences infra-familiales doit enfin être prise en compte par les pouvoirs publics. Tous les deux jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon. En 2008, 175 femmes ont ainsi perdu la vie et 75 000 ont été victimes d'un viol.

de protection qui permet aux juges des affaires familiales de prononcer des mesures de protection des victimes, en urgence, pour une durée de quatre mois», a rappelé Maryvonne Blondin qui a précisé que la France est le premier pays à avoir adopté une législation reconnaissant les violences psychologiques. «**Mais il faut maintenant utiliser cet outil**».

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, la direction départementale de la cohésion sociale (mission aux droits des femmes et à l'égalité), la commune de Briec et la communauté de communes du pays Glazik ont organisé, le 10 décembre, une rencontre départementale intitulée : «*Prendre le temps de "penser" les blessures*».

A cette occasion, la sénatrice Maryvonne Blondin est revenue sur la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. «**C'est le Sénat qui a rajouté ces précisions**», a indiqué la sénatrice.

Ces nouveaux éléments, apportés par la Haute Assemblée, s'appuient sur les auditions de psychologues et d'experts qui ont rappelé que des hommes aussi sont victimes de violences et que les enfants souffrent également de ces drames. Or, en règle générale, les auteurs de violences reproduisent ce qu'ils ont vécu dans leur enfance.

Comment enrayer cet engrenage de violence ? «**Cette loi de 2010 institue un délit de harcèlement psychologique au sein du couple et crée l'ordonnance**

A Briec, le 10 décembre 2010, au Centre des Congrès de l'Arthémuse, des gendarmes, policiers, magistrats, psychiatres ou associations, comme le CIDF, ont échangé sur leurs expériences et ont tiré la même conclusion, tout en précisant qu'il est parfois difficile d'établir des certificats médicaux et des diagnostics établissant clairement les harcèlements définis comme des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie, se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale. Cependant, une jurisprudence va se mettre rapidement en place.



«*Il faut utiliser la loi du 9 juillet 2010.*»

«**Tout commence par des cris et ne doit jamais finir dans un grand silence**», a insisté Maryvonne Blondin. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 6/01/2011


**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 



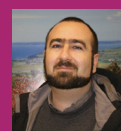
Dossier de la semaine

RSA :
bilan après 18 mois



Vie de la Fédération

Châteaulin :
des socialistes ambitieux



Interview

Agenda 21 familiaux
(suite)

Avec Julian Pondaven

Éducation sacrifiée

2011 sera malheureusement une nouvelle année de rigueur dans l'Éducation nationale. En Bretagne, 534 postes seront supprimés. Cette politique d'austérité se traduit concrètement par une baisse du nombre de remplaçants, une baisse des crédits pédagogiques, une augmentation sans précédent des heures supplémentaires. Au final, c'est le niveau de formation moyen du pays qui est affecté.

Le Parti Socialiste est aux côtés des personnels, des parents d'élèves et des élèves mobilisés contre la politique de casse de l'Éducation nationale et apporte son soutien à l'appel à la journée nationale de mobilisation prévue, à l'initiative du collectif «*L'éducation est notre avenir*», le 22 janvier.

Le RSA dans le Finistère



Le dispositif du RSA (revenu de solidarité active) est particulièrement compliqué. Il faut distinguer le RSA socle, le RSA socle et activité, et le RSA chapeau.

Le RSA socle, prestation financée par les départements, remplace le RMI et l'API. Elle garantit un minimum de revenus pour les personnes qui n'ont pas d'activité. Son montant varie selon la situation familiale, de 466,99 euros pour une personne seule à 700,49 euros pour un couple sans enfant.

Le RSA socle et activité concerne les personnes qui ont de faibles revenus d'activité.

Le RSA activité ou chapeau est un complément de revenu financé par l'État qui s'adresse aux travailleurs modestes.

Dans le Finistère, 17 830 foyers percevaient le RSA en juin 2010. 11 351 percevaient le RSA socle pour un montant moyen de 419 euros. Ce sont surtout des personnes seules qui sont concernées par cette prestation (7 133), puis les familles monoparentales (3 150) et enfin les couples (1 068).

2 175 foyers percevaient le RSA socle et activité pour un montant moyen de 409 euros. Là aussi, le RSA chapeau concernait 4 304 foyers pour un montant moyen de 159 euros.

« Depuis l'annonce de la création du RSA, j'avais rappelé que les dispositifs ne créent pas d'emplois », a souligné Pierre Maille. « Ce sont les entreprises qui embauchent, mais considérer que les salaires ne sont pas suffisants pour vivre revient à institutionnaliser la précarité ».

Dès la mise en place du dispositif, tous les allocataires ont été orientés vers le Pôle emploi, menaçant ainsi d'asphyxier l'institution.

Le RSA crée de l'insécurité juridique pour les bénéficiaires qui passent du RSA socle au RSA socle et activité. « La CAF et la MSA ont réalisé un formidable travail d'organisation pour verser les prestations dans les temps », a salué Richard Ferrand.

RSA : bilan après 18 mois

Le 5^e forum départemental de l'insertion, organisé par le Conseil général, le 16 décembre au Quartz, à Brest, avait pour thème cette année : « 18 mois de RSA, période d'essai... ». Manifestement, cette période d'essai n'est pas concluante.



Le sociologue, Nicolas Duvoux

« Dès le début, ce dispositif partait sur de mauvaises bases », a rappelé Richard Ferrand, chargé de l'insertion au Conseil général. Déjà dans les termes. Comment concevoir une solidarité qui ne soit pas active ? Pour le sociologue Nicolas Duvoux, dans l'intitulé même du RSA, on trouve la trace du changement de conception du rôle social de la puissance publique. Avec le RMI (Revenu minimum d'insertion), une certaine ambiguïté était présente. L'État se devait de répondre à la détresse des personnes qui ne disposaient d'aucun revenu. Mais c'était là, normalement, le rôle de la Sécurité Sociale. C'est pour cela que fut ajouté le terme insertion, avec l'idée que le RMI avait vocation à disparaître. Mais l'assistance s'est étendue.

Au début des années 2000, l'opinion s'est retournée et, de victimes, les RMIstes sont devenus des fainéants qu'il fallait, coûte que coûte, remettre sur le marché du travail. Or, toutes les études montrent que les bénéficiaires du RMI ou du RSA ne se complaisent pas dans ces dispositifs, mais surtout que près des deux tiers d'entre eux ne bénéficient pas de tous leurs droits et ne réclament pas ce qui pourrait leur être attribué. « Les personnes considèrent que le coût, en terme de démarche identitaire et de contrôle, est bien plus important que le gain qui peut leur être accordé », a expliqué Nicolas Duvoux. C'est ce qui explique en partie que sur les 3,8 millions

de foyers percevant le RSA socle, seuls 400 000 touchent aussi le RSA activité.

Ensuite, le RSA a été lancé pendant la crise, au début de la fusion ANPE ASSEDIC. Faut-il y voir une circonstance atténuante, la marque de l'imprévoyance du gouvernement ou, encore plus cyniquement, la volonté de déstabiliser tout les champs de l'insertion ?

18 mois après la mise en place du RSA, la pauvreté n'a pas reculé. Alors que faire ? Pour Richard Ferrand, il n'existe pas de solution unique. Mais, en reprenant les intitulés des précédents forums, il est possible de bâtir une politique d'insertion pragmatique et ambitieuse.

D'abord, en soutenant le secteur de l'économie sociale et solidaire, créateur d'emplois durables. Mais, sans oublier les secteurs plus traditionnels comme par exemple le BTP. Le Conseil général du Finistère a signé avec les représentants des professionnels du bâtiment une charte autour des clauses d'insertion contenues dans les appels d'offres pour



La charte de clause d'insertion signée en 2008

les marchés publics. « Il est indispensable de travailler avec les entreprises et c'est d'ailleurs parce que nous en sommes convaincus que nous avons lié l'économie et le social au sein du Conseil général », a insisté Richard Ferrand. Mais aussi, en regardant comment agissent nos voisins européens et en s'inspirant de leurs réussites pour améliorer l'insertion. Et, enfin, comme cela se fait dans le Finistère, en donnant la parole aux allocataires du RSA qui sont les premiers concernés et savent comment améliorer ce dispositif.

Après une période d'essai, le RSA mérite d'être évalué de manière à n'en conserver que les aspects positifs. 🌸

Châteaulin : des socialistes ambitieux

Dans le canton de Châteaulin, les socialistes se veulent une force de propositions face à une droite «pépère», qui se contente d'administrer les affaires courantes. Forte d'une trentaine d'adhérents, cette section cantonale a été la première à organiser une rencontre conviviale pour présenter ses vœux pour 2011, le 17 décembre, en présence du premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa.



Une gestion de la ville au fil de l'eau

On peut reconnaître à Gaëlle Nicolas, la maire de Châteaulin, une qualité : elle est ambitieuse. «**Mais elle l'est bien plus pour elle que pour sa commune**», précise le secrétaire de la section, Yves Formentin. Dans un récent article, publié dans *Le Télégramme*, elle envisageait déjà d'être candidate aux élections législatives, mais sans tirer son bilan de maire. Mais il est vrai qu'il est bien maigre.

Face à cette absence de projet, les socialistes du canton s'organisent et mettent en place les conditions de débats pour l'ensemble de la gauche. «**Cette année, nous avons invité Marylise Lebranchu, Pierre Maille et Marc Coatanéa pour présenter les propositions du PS à propos des projets de réformes territoriales, et Jean-Jacques Urvoas, au lendemain du forum de Créteil**

pour faire le point sur la politique de sécurité», a rappelé le secrétaire de section, le 17 décembre, à l'occasion du pot militant de fin d'année, organisé à Quéménéven.

C'est dans ce même esprit que Richard Ferrand, président du groupe socialiste et apparenté, a dressé un premier bilan de la majorité régionale, en insistant sur le travail des élus, nouveaux ou plus anciens, sur des dossiers comme la

ligne à grande vitesse, le pacte électrique breton ou la lutte contre les algues vertes et le nouveau contrat entre la Bretagne et ses agriculteurs.

En 2011, la section va poursuivre ce travail et se consacrer plus particulièrement au projet intercommunal et au développement économique local. 🌱

Interview

Agenda 21 familiaux (suite)

Avec Julian Pondaven

En mars 2010 (Cap Finistère n°856), Julian Pondaven, du réseau Cohérence, nous annonçait le lancement d'une expérience inédite : accompagner plusieurs foyers du Finistère pour tenter de mettre en place des agendas 21 familiaux. Neuf mois plus tard, où en est cette opération ?

Cap Finistère : Avez-vous trouvé vos familles cobayes ?

Julian Pondaven : Il ne s'agit pas de cobayes mais de personnes volontaires. Oui, nous les avons trouvées. Nous avons reçu 60 propositions et nous avons retenus 30 foyers en tenant compte des diversités de la société finistérienne. Nous avons sélectionné des familles nombreuses, jusqu'à sept enfants, et des célibataires, des urbains et des ruraux. Il ne s'agit pas de militants mais de gens curieux, déjà sensibilisés d'une manière ou d'une autre à un des aspects du développement durable.

Cap Finistère : Ils se sont engagés dans une démarche qui dure un peu plus d'un an ?

Julian Pondaven : Tout à fait. Entre juin et juillet nous nous sommes rendus chez eux pour établir un diagnostic. Nous les avons tous réunis en septembre pour bien présenter le projet et maintenant nous les retrouvons pour des journées thématiques.

Cap Finistère : Comme celle qui se déroulait le 16 décembre à Landerneau ?

Julian Pondaven : Oui. Celle-ci était consacrée à la consommation et celle d'avant portait sur l'habitat. Nous voulons, par ces rencontres, mettre en relation les familles afin qu'elles échangent leurs expériences.

Nous avons demandé à chacun de tenir à jour un carnet de bord de leur agenda 21 dans lequel ils inscrivent leurs projets et la manière dont ils comptent les réaliser. On se rend compte que au sein des familles, il existe des différences d'approche. On pourrait citer par exemple le mari qui se

déplace à vélo, tandis que la femme ne peut se passer de la voiture ou alors la femme qui arrive très bien à diversifier son alimentation tandis que le mari ne peut envisager un repas sans viande. Ces rencontres individuelles sont destinées à nous permettre de mettre en place une méthodologie qui pourra ensuite être partagée.

Cap Finistère : En mars, vous nous aviez aussi parlé de l'observatoire du développement durable. Où en êtes-vous ?

Julian Pondaven : Ce site (<http://www.barometredudeveloppementdurable.org>) continue à se développer. 160 collectivités ont déjà répondu et environ 200 sont engagées dans la démarche. La carte du Finistère commence à être bien couverte.

Nous avons commencé par la Bretagne, mais les régions des Pays de la Loire et PACA, ainsi que le département de l'Essonne, nous ont rejoints. 🌱



Agenda

10 janvier

18h30 : Secrétariat
fédéral au siège de la
Fédération, à Quimper.

15 janvier

17h00 : Vœux de la
section cantonale de
Landerneau, au local
de Landerneau, rue
François-Pengam.

30 janvier

Rassemblement national
des secrétaires de
section.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 891 - Vendredi 7 janvier 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SELARL GOURVES & Associés
Avocats au Barreau de QUIMPER
3, place de La Tour d'Auvergne
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCEA ESVAN CELIN
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 73 175,53 euros
Trojanvel - 29380 BANNALEC
RCS QUIMPER n°319 331 898

Lors de l'Assemblée Générale de la
SCEA ESVAN CELIN, qui s'est tenue le
15 juin 2010, il a été décidé de nommer en
qualité de cogérant, à compter de cette date
et pour une durée indéterminée, Monsieur
Yvon CELIN, demeurant à Trojanvel -
29380 BANNALEC.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU
Avocat
59, rue Louis-Pasteur - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés,
en date à BREST du 21 décembre 2010, il a
été constitué une société aux caractéristiques
suivantes :

Dénomination : VAUBECOUR.

Forme : Société à Responsabilité Limi-
tée.

Objet : La prise de participation par tous
moyens, apports, fusions, souscriptions,
achats d'actions de parts sociales, d'obli-
gations et de tous droits sociaux dans toutes
sociétés civiles ou commerciales ou entre-
prises créées ou à créer ; la gestion d'un por-
tefeuille de titres de participation.

Durée : 50 années.

Siège social : 36, boulevard Gambetta -
29200 BREST.

Apports en numéraire : 150 000 euros.

Capital social : 150 000 euros, divisés en
1 500 parts de 100 euros chacune, entière-
ment libérées, numérotées de 1 à 1 500.

Gérant : Monsieur François ROCHER,
demeurant à BREST (29200) 36, boulevard
Gambetta.

Cession de parts : Les parts sociales sont
librement cessibles entre associés. Elles ne
peuvent être cédées à titre onéreux ou gra-
tuit, à quelque cessionnaire que ce soit, y
compris les conjoint, ascendant ou descen-
dant du cédant qu'avec le consentement de la
majorité des associés représentant au moins
la moitié du capital social.

La société sera immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

EURL GUENA CONSEILS
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 15, rue Jurien de la
Gravière - 29200 BREST
RCS BREST 482 836 699

Aux termes d'une décision en date du
29 octobre 2010, l'associé unique, statuant
en application de l'article L.223-42 du Code
de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas
lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signatures privées, en
date à CROZON du 17 décembre 2010, il
a été constitué une société à Responsabilité
Limitée, présentant les caractéristiques sui-
vantes :

Dénomination : MAISONS BAT'YS.

Objet : La conclusion de contrats de
construction de maisons individuelles.

Siège social : Kerbasguen - 29160 CRO-
ZON.

Capital social : 6 000 euros (apports en
numéraire).

Durée : 99 ans, à compter de l'immatricu-
lation au RCS.

Gérants : Monsieur Renaud SAN-
GNIER, demeurant 38, rue des Primevères
à SIZUN (29450) ; Monsieur Mikaël COR-
BIN, demeurant Kerbasguen à CROZON
(29160), et Monsieur Robert LE REST,
demeurant 49, rue de Goulilien à CROZON
(29160) sont nommés cogérants sans limita-
tion de durée.

Inscription au Registre du commerce et
des sociétés de QUIMPER.

Pour avis,
Les Gérants.

ONE WAY

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue JB Boussingault
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés
en date du 29 novembre 2010, à BREST, il a
été constitué une société aux caractéristiques
suivantes :

Dénomination : ONE WAY.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 7, rue JB Boussingault -
29200 BREST.

Objet : Vente bijoux, objets décoration
et vêtements, ainsi que salon de thé et sala-
derie.

Capital social : 1 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de l'immatricu-
lation au Registre du commerce et des
sociétés.

Gérant : Madame LE GALL Véronique,
domiciliée au Relecq-Kerhuon, 47, rue du
19 mars 1962.

La société sera immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de BREST
(29200).

Pour avis,
La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
Immeuble « La Vigie »
20 quai Cdt Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

NAV PRESQU'ÎLE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5, rue Saint-Yves
29160 CROZON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à CROZON du 22 décembre 2010,
il a été constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité
Limitée.

Dénomination sociale :

NAV PRESQU'ÎLE.

Siège social : 5, rue Saint-Yves - 29160
CROZON.

Objet social principal : Les activités de
transport de personnes et de transport assis
professionnalisés (TAP), le transport de per-
sonnes à mobilité réduite (TPMR), le trans-
port public routier de personnes.

Durée de la société : 99 ans à compter de
la date de l'immatriculation de la société au
Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2 000 euros.

Gérance : Monsieur Thierry JANEIRO,
demeurant à CAMARET-SUR-MER
(29570) Route de Crozon, Monsieur Alain
JANEIRO demeurant à CROZON (29160)
5, rue Saint-Yves, Monsieur Claude JA-
NEIRO demeurant à CROZON (29160)
5, rue Saint-Yves, Monsieur Pascal JA-
NEIRO demeurant à CROZON (29160) 40,
rue Alsace Lorraine.

Immatriculation de la société au Registre
du commerce et des sociétés de QUIMPER.
La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
Immeuble « La Vigie »
20 quai Cdt Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

AMBULANCES JANEIRO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3, place Charles-de-Gaulle
29570 CAMARET-SUR-MER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à CROZON du 15 décembre 2010,
il a été constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité
Limitée.

Dénomination sociale :

AMBULANCES JANEIRO.

Siège social : 3, place Charles-de-Gaulle.

Objet social principal : Les activités de
transport de personnes par ambulance et de
transport assis professionnalisés (TAP), le
transport de personnes à mobilité réduite
(TPMR), le transport public routier de per-
sonnes, la formation d'ambulanciers, ainsi
que la formation en secourisme et en pré-
vention des risques professionnels.

Durée de la société : 99 ans à compter de
la date de l'immatriculation de la société au
Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2 000 euros.

Gérance : Monsieur Thierry JANEIRO,
demeurant à CAMARET-SUR-MER
(29570) Route de Crozon, Monsieur Alain
JANEIRO demeurant à CROZON (29160)
5, rue Saint-Yves, Monsieur Claude JA-
NEIRO demeurant à CROZON (29160)
5, rue Saint-Yves, Monsieur Pascal JA-
NEIRO demeurant à CROZON (29160) 40,
rue Alsace Lorraine.

Immatriculation de la société au Registre
du commerce et des sociétés de QUIMPER.
La Gérance.

SELARL Jean-Marc BERROU

Avocat
59, rue Louis-Pasteur - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

IZIMMO

Société Anonyme
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : quai de la Douane
Immeuble Grand Large - 29200 BREST
488 650 417 RCS BREST

Aux termes d'une délibération du Conseil
d'Administration du 6 décembre 2010, il a
été pris acte, à compter du même jour, de
la démission de la société **BLS Audit et
Conseils**, de son mandat de commissaire
aux comptes titulaire et de Madame Michèle
RETORNANZ de son mandat de commissaire
aux comptes suppléant.

Pour avis.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires